Professeur : Jacques Cortes

Texte de Sibylle Bolton

1) A partir des indications contenues dans ce texte, pouvez-vous définir un acte illocutif ?

Un acte illocutif est un acte de parole qui se réalise dans l'énonciation même de la phrase (ou segment de phrase) par le locuteur, un acte où la parole ne dit pas seulement, mais « **fait en disant** ».
Cet acte est censé apporter une modification de la situation de l'allocutaire (et ce faisant de l'allocuté également), il est précisément construit en fonction d'une **visée illocutoire**, d'une **intention** du locuteur.
Pour ce, il utilise des procédés grammaticaux identifiables de part et d'autre (**code commun** d'une langue), fait preuve d'une **compétence de communication** en prenant en compte l'allocutaire et son histoire psychologique, culturelle et sociale, *afin d'utiliser la parole en contexte.*
L'acte illocutif comporte un **message clair, pertinent**, dans lequel l'allocuté pourra ancrer ses propres repères, après avoir prélevé dans le message des **indices analysables** par lui.
L'acte illocutif comporte un message en adéquation avec l'acte, c'est-à-dire avec ce qu'il « promet », **il tient ses engagements.**

2) Le respect des règles de grammaire vous paraît-il indispensable à la réussite d'un tel acte ?

Non, le respect des règles de grammaire ne me paraît pas indispensable à la réussite d'un tel acte, même s'il y participe.
Une acte illocutoire peut atteindre son but par d'autres procédés que ceux utilisant les aspects normatifs de la langue:

- Des procédés linguistiques d'une part, qui permettent de détourner la langue de son usage habituel (jeux de langage), en accordant à un seul mot par exemple le poids, la valeur d'une phrase construite « dans les règles ».
- Des procédés para-linguistiques, utilisés en contexte, vocaux par exemple (intonations, rires, soupirs, etc.), visuels (gestuelle, posture, regards…).
- Des procédés extra-linguistiques (atmosphère, décor, costumes…).

Tous ces procédés permettent à l'allocutaire d'effectuer une **analyse de l'énoncé** et de **s'en approprier le sens au niveau contextuel** sans passer forcément par l'analyse d'un code commun (la grammaire) régissant une langue.

3) Les conditions énoncées par « Wunderlich se référant à Searle ne vous paraissent-elles pas quelque peu formelles ?

Les conditions énoncées par « Wunderlich » me paraissent en effet quelque peu formelles.

On a l'impression dans cet énoncé qu'un acte illocutif doit se diviser en parties égales pour atteindre son but, comme si la langue se réduisait à une ensemble de règles prédéterminées et qu'il y avait un comportement approprié à chaque acte illocutoire.
Le mot « doit » employé constamment dans l'énoncé de ces conditions, est à l'opposé de la nature profonde de la langue, fugitive et fantaisiste de surcroît, non figée dans des principes rigides, mais au contraire toujours en mouvement.

On peut se poser plusieurs questions :

a) - **Qu'est-ce qui prouve qu'une règle est intégrée de la même façon par le locuteur et l'allocutaire?**
On n'a aucun moyen réel de le savoir, on ne peut que le supposer !
De toutes façons, même l'aboutissement positif de l'acte illocutoire qui aurait respecté « toutes les conditions », ne prouverait pas que le locuteur et l'allocutaire aient suivi le **même cheminement mental** en ce qui concerne lesdites conditions.
Des règles ne garantissent pas un terrain d'entente, et ce terrain se modifie tout au long d'un échange verbal.
Le locuteur ne peut jamais être sûr de la **représentation mentale** que se fait l'allocutaire **de son discours** (et vice-versa), ni de l'**interprétation** qu'il en aura en fonction justement de cette représentation mentale. La subjectivité intervient de part et d'autre, et le respect des règles d'énonciation de l'acte illocutif ne peut garantir que l'intention du locuteur sera correctement interprétée (à moins qu'ils ne soient tous deux en symbiose totale sur le plan cognitif) car il ne s'agit pas simplement de « codage et de décodage » selon un mode d'emploi.

b) - **Ne vaut-il pas mieux parler d' « interlocuteurs », pour éviter cette image figée, statique, qui transparaît dans l'énoncé des « fameuses conditions »?**
Il y a toujours une interaction entre des individus, même sans échanges verbaux. Un simple « bonjour », ou même un message non-verbal (regard) peuvent constituer un acte illocutif. Et même une absence de réponse de l'allocutaire modifie profondément la situation des deux interlocuteurs.

c) - **Est-ce la « sincérité » qui importe chez le locuteur** ou le fait qu'il parvienne à persuader l'allocutaire, et ce faisant l'amène à croire à ses propos (le locuteur respecte les rites mais ne respecte pas l'allocutaire, d'où mensonge inavoué) ?

d) - **L'allocutaire est-il obligé**, même s'il a saisi toutes les règles en question, **de faire aboutir l'acte illocutif** et de satisfaire le locuteur, d'assumer la visée illocutoire du locuteur?

A l'éclairage de ces diverses questions, il me semble que les conditions énoncées par Wunderlich dans le texte de Sibylle Bolton, se référant à Searle, comportent une **logique fabriquée à partir d'incertitudes,** statique, et en opposition avec la nature même du langage, matériau qui se prête peu à la catégorisation.